

Avis de classement de la commission d'appel à projet médico-sociaux relevant de la compétence du Département du Morbihan et de la Protection judiciaire de la jeunesse relatif à l'appel à projet visant à créer 369 mesures d'aide éducative en milieu ouvert.

La Commission de l'Information et de Sélection d'Appel à Projet médico-sociaux relevant de la compétence de Département du Morbihan et de la Protection judiciaire de la jeunesse, réunie le 8 mars 2024, a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projet visant à créer 369 mesures d'aide à domicile en milieu ouvert.

Cinq dossiers, au total, ont été reçus par le Conseil départemental et la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

La Commission de l'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

- 1- Association SAINT LOUIS
- 2- Association ARASS
- 3- Association Sauvegarde 56
- 4- Association St Yves
- 5- Association AMALIA.

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental du Morbihan et la protection judiciaire de la jeunesse.

L'avis de la Commission de l'Information et de Sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Vannes le 14 mars 2024

La Vice-Présidente du Conseil départemental



Karine BELLEC